

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2020

---

REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE AGRICOLES EN FRANCE  
CONTINENTALE ET DANS LES OUTRE-MER - (N° 967)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° AS14

présenté par  
M. Benoit

à l'amendement n° AS|11 de M. Damaisin

-----

### ARTICLE PREMIER

Au troisième alinéa, substituer à l'année :

« 2022 »

l'année :

« 2021 »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous amendement vise à prévoir une entrée en vigueur du dispositif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.